

Droit belge de la fonction publique à l'aune du droit européen

Titulaire

Frédéric GOSSSELIN (Coordonnateur)

Mnémonique du cours

SOCA-D405

Crédits ECTS

5 crédits

Langue(s) d'enseignement

Français

Période du cours

Premier quadrimestre

Campus

Solbosch

Contenu du cours

Droit de la fonction publique à l'aune du droit européen, Bruxelles, Larcier, 2^{ième} éd., 2022

Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

Droit belge de la fonction publique à l'aune du droit européen

Le droit de la fonction publique est multiforme : la Belgique compte autant de statuts qu'il y a d'autorités administratives (fédérales, communautaires, régionales, communales, provinciales, exécutive, législative, judiciaire, O.I.P., ...). Aux règles particulières de chacun de ces statuts, s'ajoutent les spécificités juridiques propres à la relation contractuelle ou statutaire que les employeurs publics entretiennent avec leurs agents. En outre, si les relations entre l'administration et ses agents relèvent par essence des prérogatives régaliennes de l'État, on assiste, sous l'effet combiné des droits du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, à une véritable européanisation du droit de la fonction publique.

En raison de l'impossibilité d'examiner l'ensemble de ces statuts particuliers à l'occasion d'un seul enseignement, le cours analyse les points communs du droit de la fonction publique *sensu lato*. Cet examen est réalisé depuis le sommet de la hiérarchie des normes (CEDH et protocoles, Traité UE et Charte des droits fondamentaux, Constitution et législations belges), au regard de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, de la Cour de Justice et du Tribunal de l'Union européenne, et de la jurisprudence belge, principalement celle du Conseil d'Etat à travers les principes généraux du droit administratif qui s'en inspirent.

Le cours commence par un indispensable examen de la hiérarchie des normes et se poursuit par l'analyse des grands principes du droit de la fonction publique au départ du statut des agents

fédéraux et de *case law* tirés des jurisprudences belge et européenne.

Cette structure permet d'atteindre l'objectif final du cours: sur la base de cas pratiques, permettre aux étudiants et aux futurs fonctionnaires de niveau A d'acquérir une vue globale des aspects juridiques belges et européens communs à toute fonction publique, indépendamment de son niveau territorial et de la nature statutaire ou contractuelle de la relation de travail.

Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

Cours *ex cathedra* à l'occasion duquel le titulaire aborde certaines parties importantes ou plus difficiles à comprendre du cours et les cas jurisprudentiels. En fonction des possibilités pratiques (nombre d'étudiants inscrits notamment), la participation à une audience du Conseil d'Etat peut être organisée en fin de *cursus*.

A l'attention des fonctionnaires : le titulaire n'accepte plus d'étudiants isolés.

A l'attention des étudiants de l'université de Grenoble qui suivent le cours dans le cadre du double diplôme ULB-UGA: l'inscription au cours implique, dans la mesure des possibilités, un stage facultatif de deux semaines au Conseil d'Etat de Belgique (durant le second quadrimestre) ainsi que, aux frais des étudiants, une visite à la CEDH incluant une rencontre avec un juge.

Références, bibliographie et lectures recommandées

Droit de la fonction publique à l'aune du droit européen, Bruxelles, Larcier, 2^{ième} éd., 2022

Autres renseignements

Lieu(x) d'enseignement

Solbosch

Contact(s)

frederic.gosselin@ulb.be

Méthode(s) d'évaluation

Examen écrit

Examen écrit

Question fermée à Choix Multiple (QCM), Question ouverte à réponse courte et Question fermée à Réponses Multiples (QRM)

Examen à livre ouvert

Méthode(s) d'évaluation (complément)

Examen écrit portant notamment sur des cas pratiques, avec utilisation du livre *Droit de la fonction publique à l'aune du droit européen*, Bruxelles, Larcier, 2^{ème} éd., 2022

Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

Programmes

Programmes proposant ce cours à la faculté de Philosophie et Sciences sociales

MA-ADMP | **Master en administration publique** | finalité Spécialisée/bloc 1 et MA-GRHU | **Master en gestion des ressources humaines** | finalité Spécialisée/bloc 1 et finalité Spécialisée/bloc 2

Programmes proposant ce cours à la faculté de Droit et de Criminologie

MA-DROI | **Master en droit** | finalité Droit public et international/bloc 2, finalité Droit économique et social/bloc 2 et finalité Droit civil et pénal/bloc 2

